

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE **DU 10 MARS 2022**

La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 4 mars , adressée à chacun des conseillers municipaux afin de délibérer sur :

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- CREATION POSTE EMPLOI OCCASIONNEL
- VENTE DE TERRAIN
- CONVENTION LABAL PATRIMOIN ISERE
- PROJET PPA
- CONVENTION RIVERAINS VIDEO PROTECTION
- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mil vingt deux, le 10 mars, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE en session ordinaire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Martine BENASSI, Laurence MARTENOT, Christian DEVILLE
Brigitte BARET, Cédric BERRUYER, Brigitte BRUNAT, Jean Marie CHENAVAS, Isabelle FOIREST, Jérôme GAUCHET, Luigi PENSATO
Sylvette RAPP, Edwige THIVIN ,Patrice TOURNIER,

Absents : Séverine BAGUET, Pierre Olivier BOULARD, Anthony MASSON, Lucia TREILHOU

Pouvoirs :

Nombre de votants : 15

APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT :

Accord à l'unanimité

CREATION EMPLOI OCCASIONNEL

Il est rappelé que le conseil municipal a pris une délibération lors du conseil municipal du 14 octobre 2021, autorisant Mme le Maire à recruter, selon des besoins, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier.

La trésorerie demande de prendre en plus de cette délibération générale, une délibération pour chaque personnel recruté.

La commune a actuellement recruté Mr LAURENCIN JORAN à compter du 20 septembre 2021, en cdd jusqu'au 19 mars 2022, pour 35 heures et pour 6 mois selon la réglementation.

Cet agent, pourrait être reconduit sur un poste non permanent pour faire face à un accroissement d'activité dans le secteur technique de la commune sous contrat de type occasionnel, pour 12 mois.

Il est demandé de voter pour la création de ce poste.

Accord à l'unanimité

VENTE DE TERRAIN :

Délibération reportée par manque de précision.

CONVENTION LABEL PATRIMOINE EN ISERE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine, le Département de l'Isère a décidé, par délibération du 14 décembre 2006, la mise en place d'un Label « Patrimoine en Isère », permettant de reconnaître des édifices ou des ensembles d'édifices, dont la valeur patrimoniale peut-être considérée comme présentant un intérêt départemental.

L'objectif est de désigner, à des fins pédagogiques et culturelles, des édifices et des sites, qui bien que non protégés au titre de la loi sur les Monuments historiques présentent un réel intérêt patrimonial et de développer l'attention pour la bonne conservation du patrimoine collectif sur le département,

La convention à prendre définit les engagements réciproques de chacune des parties pour la durée de la convention.

Le Département attribue au propriétaire ci-dessus désigné le label "Patrimoine en Isère" pour *Les vestiges du château de Viriville, référencés section cadastrale AD 0315.*

Accord à l'unanimité

PROJET PPA

La Préfecture de l'Isère a fait part du projet de troisième Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération grenobloise pour la période 2022-2027. Ce projet concerne des études sur les améliorations de la qualité de l'air et de la persistance de dépassements de valeurs réglementaires sur les oxydes d'azote et sur les enjeux comme l'ozone.

Il s'appuie sur un découpage de régions, en tenant compte de différents critères de pollution, notamment l'inventaire des sources d'émission des substances polluantes, la localisation de ces sources et le phénomène de diffusion.

Le conseil donne un avis favorable mais des observations ont été faites et les membres du conseil municipal émettent un avis spécifique quant au plan concernant les émissions de polluants des systèmes de chauffage au bois en milieu rural.

CONVENTION RIVERAINS VIDEO PROTECTION

Le système de vidéo protection est en cours d'installation sur certains secteurs de la commune.

Il est nécessaire de prendre des conventions pour installer les caméras sur les façades des riverains et demander des autorisations. Sur la commune, 3 propriétaires sont concernés.

Accord à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Cérémonie du 19 mars place du monument
 - Fête du jeu le 21 mai
- Exposition « les mots du Gène » les 12 et 13 mars
- TE 38 : analyse des capteurs posés dans les bâtiments communaux
- 24 mars : « La Grande Lessive » : art éphémère sur la commune ouvert à tout le monde

FIN DE SEANCE : 21h00